



PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Laval



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81333-0 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LAVAL.....	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	15
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	17
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	21
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	22
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	23
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	25
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	27
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	28
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	29
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	31
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	32
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	35
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	37
MINISTÈRE DU TOURISME.....	38
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	40
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	42
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	43
CONCLUSION	44
ANNEXE	45

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CAR	Conférence administrative régionale
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
CDRQ	Coopérative de développement régional du Québec
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DRSP	Direction régionale de santé publique
FIRM	Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MPA	Meilleure pratique d'affaires
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
ORPEX	Organisme régional de promotion des exportations
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAGES	Plan d'action gouvernemental en économie sociale
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PFM	Politique familiale municipale

PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PRESL	Pôle régional d'économie sociale de Laval
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
REM	Réseau express métropolitain
RPA	Résidence privée pour aînés
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
STI	Système de transport intelligent
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable
TIESS	Territoires innovants en économie sociale et solidaire
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
VVE	Viellir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de Laval regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de Laval un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de Laval ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine
- Priorité 2** Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable
- Priorité 3** Développer un nouveau modèle de services de proximité
- Priorité 4** Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières
- Priorité 5** Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise
- Priorité 6** Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants
- Priorité 7** Créer un laboratoire d'innovation sociale
- Priorité 8** Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LAVAL

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

La région de Laval n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

La région de Laval n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

Autres actions pour la région de Laval

Programme de visites d'installation

L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

Dans les Laurentides, la centrale de Carillon offre des visites gratuites. Cette centrale a accueilli 2 949 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 6

Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

Priorité 7

Créer un laboratoire d'innovation sociale

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 1

Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

- Participer à des comités ou à des tables de concertation;
- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux;
- Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

Priorité 3

Développer un nouveau modèle de services de proximité

- Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Priorité 4

Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières

- Participer à la définition d'un pôle culturel phare;
- Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.

Priorité 5

Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise

- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux;
- Participer à la définition de l'identité culturelle et patrimoniale lavalloise;
- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel;
- Contribuer à cette priorité en reconnaissant et en soutenant le Conseil régional de la culture de Laval grâce à son programme Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 1

Pour réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine, le Ministère entend :

- Poursuivre les orientations de la politique gouvernementale Vieillir et vivre ensemble (VVE) par l'élaboration et la diffusion, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux,

d'un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 ainsi que par la poursuite du Programme de soutien à la démarche MADA;

- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

Priorité 2

Afin de stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable, le Ministère entend :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale sur les enjeux sociaux (Comité de soutien aux initiatives lavalloises);
- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité par :
 - L'élargissement de l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles;
 - La bonification du financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance pour financer des sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale;
 - Un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance;
 - L'apport aux CPE des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui requièrent un investissement financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses;
 - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région;
 - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets dans des quartiers défavorisés.
- Poursuivre le financement des ITMAV pour soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorités 1, 2 et 3

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de soutenir la vitalité et le

développement de milieux de vie sains et sécuritaires, ainsi que de favoriser l'accès à des services de proximité de qualité.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
 - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);

- Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
- Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale.
 - Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et en services sociaux de 300 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés. En ce qui concerne Laval, ce sont 8 843 600 \$ qui sont alloués pour 2018-2019.
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, de les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Laval dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, la DRSP a coordonné, avec la Ville de Laval, l'élaboration de la Politique régionale de développement social, lancée en 2017 et issue d'un vaste exercice de consultation et de concertation;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec, particulièrement dans les territoires où les services ne sont actuellement pas disponibles, soit en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à Laval;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);

- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

Priorité 7

En réponse à cette priorité, le MSSS et les établissements de santé et de services sociaux vont poursuivre le soutien financier aux organismes communautaires du domaine sociosanitaire par l'entremise du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région ce rôle est joué par l'Établissement de détention Leclerc de Laval et de la Direction des services professionnels correctionnels Clientèle féminine et activités spécialisées.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec un poste autoroutier sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 2

Afin de contribuer à stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable de la région, le MSP prévoit :

- Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 6

Afin de stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants et intensifier le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires, le MAPAQ entend :

- Soutenir les projets de développement du secteur par l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire à Laval 2017-2020 dernièrement signée.

Priorité 7

Afin de créer un laboratoire d'innovation sociale et d'accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales, et le développement de l'écosystème de soutien, le MAPAQ entend :

- Travailler de concert avec la Ville en vue de contribuer à la réalisation des projets d'innovation sociale dans le domaine de l'alimentation.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 2

Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MESI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de Laval et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MESI, aider la région dans cette priorité;

- Le MESI poursuivra la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégique^{MC} sur le territoire de Laval, service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers, afin d'accélérer leur croissance et leur rentabilité, et de les encourager à adopter des pratiques écoresponsables permettant l'amélioration des retombées sociales, environnementales et économiques liées à leurs activités.

Priorité 4

Développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Laval et de nombreux partenaires locaux.

Priorité 6

Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

- L'un des objectifs de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 est de favoriser la création d'entreprises innovatrices et d'en assurer la croissance. La disponibilité de locaux spécialisés et l'accompagnement des entrepreneurs sont des conditions essentielles au développement d'entreprises performantes dans le domaine des sciences de la vie;
- Par ailleurs, le MESI maintiendra sa participation au Comité des partenaires de Laval, qui est dirigé par la Ville de Laval. Le MESI poursuivra la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) auprès des dirigeants et travailleurs stratégiques de Laval;
- Le MESI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, la Ville de Laval, par l'entremise de son service de développement économique, a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

Priorité 7

Créer un laboratoire d'innovation sociale

- Concernant les retombées sociales des entreprises, l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) réalise, avec le soutien financier du MESI, des travaux qui pourront également aiguiller la région en ce sens. D'autres acteurs nationaux pourraient appuyer les projets d'incubateurs de la région;
- D'ailleurs, le MESI poursuivra sa participation au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval (PRESL).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 1

Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires et attrayants à l'échelle humaine

- L'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif de la région lavalloise, ainsi que les équipements, bénéficieront d'investissements importants.

De plus, dans le cadre de la Politique de l'activité physique, du loisir et du sport parue en 2017, le MEES déploie toute une gamme de mesures et bonifie nombre de programmes d'aide financière auprès de ses partenaires provinciaux et régionaux.

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de Laval peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes de l'aréna Mike-Bossy.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Enfin, le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques nationales, dont la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 2

Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

- Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux

enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 Tout pour nos enfants, ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

L'engagement des acteurs de la communauté et le raffermissement des liens entre eux et les milieux éducatifs contribuent à la lutte contre le décrochage scolaire ainsi qu'à l'amélioration de la diplomation et, par le fait même, à la réussite éducative. Ainsi, le MEES intervient de plusieurs façons afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaires dans l'ensemble du Québec. Notamment, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Regroupement lavallois pour la réussite éducative. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; à Laval, les organismes financés font la lutte au décrochage scolaire et la promotion de l'alphabétisation. Leurs actions visent notamment une plus grande insertion sociale des populations qu'ils joignent.

Finalement, le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 6

Pour stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables innovants et structurants, le MERN :

- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 2

Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable.

- Accroître la présence du Ministère dans la région de Laval à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de Laval en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec la Ville de Laval et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place le programme Interconnexion avec la Chambre de commerce et d'industrie de Laval qui aide les personnes immigrantes nouvellement arrivées à se trouver un premier emploi dans leur domaine;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de Laval et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 1

Le réaménagement des quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine constitue une priorité pour Laval. Or, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, le MAMOT s'est engagé à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu et entend :

- Poursuivre le financement d'initiatives de RUI par le biais du FIRM;
- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès de la Ville en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 3

La région mise sur le développement d'un nouveau modèle de services de proximité adapté aux besoins particuliers des personnes et des quartiers. Afin de contribuer à la mise en œuvre de cette priorité, le MAMOT propose des interventions en matière d'aménagement du territoire, soit :

- Élaborer des OGAT qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Priorité 8

Au cours des prochaines années, la région de Laval souhaite plus particulièrement mettre en valeur le Parc de la Rivière des Milles-îles, des berges et des boisés. Afin de contribuer à cette priorité, le MAMOT compte :

- Poursuivre le soutien des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;
- Soutenir financièrement par le biais du FIRM des initiatives contribuant à la mise en valeur de l'environnement naturel du territoire métropolitain.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 6

Afin de stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants, le MFFP suggère de :

- Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers afin de favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie forestière;
- Collaborer à accroître les retombées de la diversification des entreprises de 2^e et 3^e transformation du bois;
- Valoriser le bois de frêne et sensibiliser la population à la gestion forestière et à l'utilisation du bois.

Priorité 8

Pour mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés, le MFFP peut :

- Contribuer, par son expertise, à la mise en valeur des ressources fauniques et forestières et à la protection de la biodiversité et des milieux naturels;
- Développer, en partenariat avec Éco-Nature, l'agrandissement du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles dont l'intérêt du point de vue biodiversité présente un potentiel intéressant pour l'industrie récréotouristique.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Les intervenants de la région de Laval ont ciblé deux priorités en matière de mobilité :

Priorité 1

Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayant et à l'échelle humaine

Priorité 6

Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

Relativement à cette priorité, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Favoriser la sécurité des déplacements actifs utilitaires et récréatifs
 - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des transports actifs. De plus, il veut consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
 - Dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 19, entre l'autoroute 440, à Laval, et l'autoroute 640, à Bois-des-Filion, le MTMDET s'est engagé à maintenir et à améliorer la piste polyvalente;
 - Le MTMDET offre de l'aide financière visant à favoriser la sécurité des déplacements utilitaires et récréatifs dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ainsi que du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

- Le MTMDET continuera également de tenir compte des besoins des usagers du mode actif lors de la réalisation de ses projets routiers.
- Action 2 – Soutenir les modes de déplacement durables
 - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs. Il veut également financer les services de transport collectif en région et électrifier son parc de véhicules;
 - Le MTMDET offre de l'aide financière visant à soutenir les modes de déplacement durables dans le cadre des programmes de transport collectif urbain et régional dont plusieurs ont été bonifiés dans la Politique de mobilité durable, du programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec;
 - Le MTMDET poursuivra, avec ses partenaires, la planification du projet de Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, qui consiste à implanter des voies réservées permanentes à haut niveau de services sur le boulevard Pie-IX, entre Laval et Montréal. Il poursuivra aussi la planification du parachèvement de l'autoroute 19, entre l'autoroute 440, à Laval, et l'autoroute 640, à Bois-des-Filion, en intégrant des mesures favorisant le transport collectif. De plus, dans le cadre de la préparation de tous ces projets routiers majeurs, comme le projet de réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet actuellement à l'étude, le MTMDET continuera d'évaluer le potentiel d'intégration de mesures préférentielles pour le transport collectif et alternatif;
 - Le MTMDET continuera, dans le respect de ses compétences, à soutenir le projet de Réseau express métropolitain (REM) mis de l'avant par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) en vertu de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain. Le REM devrait notamment desservir la portion ouest de Laval;
 - Le MTMDET a aussi créé, en avril 2018, un bureau de projets pour examiner la réalisation d'un réseau intégré de transport collectif. Le mandat de ce bureau sera d'analyser les suggestions, de travailler de concert avec les différents partenaires et de prioriser les actions et les mesures à mettre en place dans la région.
- Action 3 – Favoriser les initiatives de mobilité intelligente
 - Le MTMDET entend mettre en œuvre un Plan québécois des systèmes de transport intelligents (STI) au cours de la période 2018-2020. Ce plan permettra, sur la base d'un portrait complet inventoriant les systèmes actuels et les besoins à venir, d'établir un cadre de référence pour le déploiement des STI au Québec pour les dix prochaines années. Certaines mesures en lien avec les nouvelles mobilités, comme la mise en place de systèmes intégrés de mobilité comme service ou de projets pilotes en mobilité partagée et de livraison électrique et partagée, pourront être d'intérêt pour la région de Laval;
 - Le MTMDET continuera de profiter de certains projets routiers, comme le projet de réfection majeure du pont Pie-IX, pour étendre son réseau de fibres optiques sur le territoire de la région de Laval. Cette action est un préalable pour assurer le développement du réseau de caméras de surveillance du réseau autoroutier et du réseau de panneaux à messages variables dont le déploiement actuel demeure limité sur le territoire de la région de Laval.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront plus de 60 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020;
- Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
 - La réfection du pont Louis-Bisson, au-dessus de la rivière des Prairies, sur l'autoroute 13;

- La réfection d'égout pluvial sur la route 125, entre les boulevards Saint-Martin et de la Concorde;
- L'asphaltage de la voie de desserte de l'autoroute 15 en direction sud, entre l'autoroute 440 et le boulevard Cartier;
- L'asphaltage de l'autoroute 440, entre l'autoroute 13 et la route 117.
- Le MTMDET poursuivra la coordination de Mobilité Montréal, dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation qui s'imposent relativement aux différents chantiers (fédéraux, provinciaux et municipaux) en cours et qui, conséquemment, créent une pression sur la capacité du réseau routier.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

En matière de jeunesse

Priorité 7

Créer un laboratoire d'innovation sociale en visant à intégrer la relève dans les entreprises d'économie sociale et soutenir les jeunes dans la création d'entreprises d'économie sociale, notamment dans des lieux d'incubation et d'accélération.

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat à la jeunesse, soutient financièrement les programmes d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif Jeune Coop et Programme d'expériences entrepreneuriales du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Ces programmes permettent aux jeunes d'expérimenter la création et la gestion d'une coopérative et de développer leurs aptitudes entrepreneuriales et leur appartenance à leur communauté. Ils sont offerts dans les écoles secondaires du Québec en tant qu'activités parascolaires et sous forme de projets en entrepreneuriat collectifs.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 6

Dans le but de stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants, le MDDELCC s'engage à :

- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables ainsi que l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ce travail peut se faire par le biais d'une concertation notamment avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD).

Priorité 8

Afin de mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges et les boisées, le MDDELCC s'engage à :

- Examiner chaque demande d'occupation du domaine hydrique de l'État qui lui est soumise par les acteurs régionaux concernés afin de déterminer si un droit d'occupation pourrait être délivré.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 4

En soutien à la mise en place de toutes les conditions pour développer des pôles culturels phares permettant le développement d'événements d'envergure, d'espaces expérientiels, d'une offre culturelle transdisciplinaire et d'attirer des acteurs culturels de renom, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- De plus, les projets de tourisme culturel peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de Laval, tandis que le programme Festivals et événements touristiques du Ministère contribue à la diffusion et à la mise en valeur des talents.

Priorité 5

En appui au développement d'une approche innovante qui fera vivre le patrimoine sur les plans identitaire, culturel, touristique, économique, urbanistique et social, le MTO souligne que :

- Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère, Tourisme Laval a réalisé une planification stratégique 2013-2018 et une stratégie de promotion touristique;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;

- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, le programme Festivals et événements touristiques du Ministère contribue à la diffusion et à la mise en valeur des talents culturels. Enfin, les projets de tourisme culturel peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de Laval.

Priorité 8

Pour mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés, de même que pour soutenir la réalisation d'une étude de faisabilité sur une navette interrives qui relierait les divers attraits touristiques des municipalités bordant la rivière et qui favoriserait le transport actif, le MTO fait valoir que :

- Les projets d'étude de faisabilité peuvent être soumis dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de Laval;
- De plus, les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Les contextes justifiant les interventions des services publics d'emploi sont, entre autres, les changements technologiques et démographiques qui sollicitent fortement la capacité d'adaptation des entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises, majoritairement présentes sur le territoire de Laval. Or, celles-ci sont confrontées de plus en plus à des problématiques de rareté de main-d'œuvre dont la formation et les compétences ne répondent pas toujours à leurs besoins (problème d'adéquation). La diversité de la population lavalloise, tant culturelle que démographique, appelle notre organisation à s'adapter à celle-ci.

Priorité 2

La Direction régionale de Services Québec de Laval (la Direction régionale) entend poursuivre sa participation au comité de pilotage de la Politique régionale de développement social de Laval. À ce titre, elle entend rendre les données socioéconomiques régionales accessibles pour aider à la réalisation de portraits, à l'élaboration d'états de situation et à la prise de décisions.

Elle entend également contribuer aux travaux d'élaboration d'un plan d'action visant à répondre aux six orientations de la politique, notamment de :

- Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable;
- Soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou à risque de l'être.

La Direction régionale entend faciliter l'accès aux ressources et aux services, en portant une attention particulière à la participation pleine et entière des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes à la vie sociale et économique.

La Direction régionale entend également poursuivre son soutien à l'action communautaire et aux initiatives en économie sociale, par son implication à la Table d'action en entrepreneuriat de Laval, à laquelle participe un membre de son équipe de gestion.

La Direction régionale sera également partenaire des futures Alliances pour la solidarité, découlant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

Priorité 3

Pour les citoyens et citoyennes, un service de proximité devrait servir à dynamiser le milieu dans lequel il s'insère. À ce titre, la Direction régionale entend contribuer à optimiser et à développer les infrastructures pour qu'elles deviennent multiusages, renforçant ainsi les aspects inclusifs, multigénérationnels et multiculturels.

Par son bureau de Services Québec à Chomedey et par l'ouverture d'un deuxième bureau au cours de la prochaine année à Laval-des-Rapides, une diversité de services gouvernementaux de première ligne sont offerts aux citoyens et citoyennes de la région (ex. : Bureau de la publicité des droits, Directeur de l'état civil et surveillance d'exams de la Régie du bâtiment du Québec).

Priorité 6

Pour stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants, la Direction régionale entend contribuer à :

- Agir sur les défis liés à la transformation du secteur du commerce relative aux technologies numériques, en raison de l'importance de son écosystème commercial. À cet effet, Laval vise le développement de son réseau d'incubation et d'accélération d'entreprises;
- À mettre en œuvre des mesures pour faciliter l'entrepreneuriat technologique de même que l'émergence d'innovations, favoriser des initiatives entrepreneuriales en mobilité intelligente et durable des personnes et des marchandises et intensifier le développement des secteurs agricole et agroalimentaire ainsi que le rayonnement et la notoriété de Laval à l'échelle nationale dans le domaine des sciences de la vie, en soutenant le Centre québécois d'innovation en biotechnologie.

La Direction régionale répond directement à cette priorité grâce à sa participation à la Table d'action en entrepreneuriat de Laval. Cette table de concertation étudie actuellement de nouvelles façons de soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat. De plus, Services Québec est partie prenante de l'Entente sectorielle de développement du secteur de l'agroalimentaire de Laval, qui vise aussi à répondre à cette priorité.

Priorité 7

La Direction régionale entend participer aux activités du Pôle régional en économie sociale de Laval, notamment à son forum Trajectoire d'impact – Forum de l'entrepreneuriat social et collectif ainsi qu'à son laboratoire d'innovation sociale lavallois. Ce dernier se veut un lieu de rencontre et de discussions entre des acteurs aux visées et aux compétences complémentaires, leur permettant de collaborer, afin de répondre à un besoin ou à un défi par des initiatives novatrices à fort impact social.

Par sa participation à la Table d'action en entrepreneuriat de Laval, la Direction régionale entend également contribuer à accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales et le développement de l'écosystème de soutien.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région de Laval

Priorité 1

Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Afin d'assurer l'accès à des milieux de vie, salubres, sécuritaires et abordables, tout en favorisant une mixité sociale, la SHQ entend :

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation à Laval;
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de Laval.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de Laval. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de Laval auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	Autre ²
CSPQ ¹									
HQ									X
IQ						X	X		
MCC	X		X	X	X				
MF	X	X							
MSSS	X	X	X				X		X
MSP		X							
MAPAQ						X	X		
MESI		X		X		X	X		
MEES	X	X							
MERN						X			
MIDI		X							
MAMOT	X		X					X	
MFFP						X		X	
MTMDET	X					X			X
MCE							X		
MDDELCC						X		X	
MTO				X	X			X	
MTESS		X	X			X	X		
SHQ	X								

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

